



TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

20 AVRIL 2017 – 9H30

Au siège social d'Icade
Millénaire 1 – 35 rue de la Gare
75019 Paris

État des délégations et autres autorisations d'augmentation du capital social consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les autorisations et les délégations en cours de validité ou qui ont expiré depuis la précédente assemblée générale des actionnaires.

Nature des titres concernés	Date assemblée générale	N° résolution	Durée et date d'expiration	Montant maximal autorisé	Utilisation en cours de l'exercice 2016
Autorisation à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions	23/05/2016	17 ^e résolution	18 mois soit jusqu'au 22 novembre 2017	10 % des actions composant le capital social	Utilisation uniquement dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur de : <input type="checkbox"/> achat : 414 604 actions <input type="checkbox"/> vente : 720 604 actions
Autorisation pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues	23/05/2016	18 ^e résolution	18 mois soit jusqu'au 22 novembre 2017	10 % du capital social par période de 24 mois	Néant
Délégation pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	29/04/2015	24 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 28 juin 2017	15 M€ (Faculté d'émettre uniquement des actions ordinaires)	Néant
Délégation pour augmenter le capital social avec DPS (émission réservée aux actionnaires)	23/05/2016	19 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 22 juillet 2018	38 M€ ^(a) (Faculté d'émettre uniquement des actions ordinaires)	Néant
Délégation pour augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature	23/05/2016	20 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 22 juillet 2018	10 % du capital à la date d'utilisation par le conseil de la délégation ^{(a)(b)}	Néant
Délégation pour augmenter le capital social par émission réservée aux salariés dans le cadre du PEE (Plan d'épargne entreprise)	23/05/2016	21 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 22 juillet 2018	1 % du capital dilué au jour de l'assemblée générale ^(a)	Néant
Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et des mandataires sociaux	23/05/2016	22 ^e résolution	38 mois soit jusqu'au 22 juillet 2019	0,5 % du capital dilué à la date d'utilisation par le conseil de l'autorisation ^(c)	Utilisation à hauteur de 20 321 actions acquises par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions et affectées à la couverture des plans d'actions gratuites (plan AGA 1-2014 et plan AGA 2-2014)

(a) Plafond commun de 38 M€.

(b) Plafond commun de 11,3 M€.

(c) Sous-plafond de 0,5 % de cette enveloppe.